

DÉLIBÉRATIONS

N° 19 01A 01

L'an deux mille dix-neuf, le huit janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-huit décembre deux mille dix-huit s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle habituelle de ses délibérations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Madame Christine MOREL, Maire, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRÉSENTS : Mme Christine MOREL, M. Jean-Gabriel BRAULT, M. Yoann LEFRANC, Mme Yvette ROMERO, M. Dominique BELLENGER, M. Michel TOULOUZAN, Mme Michèle LEBESNE, Mme Sylvie BUREL, Mme Estelle BERNADI, M. Noël HERICIER, M. Hervé TOULLEC, M. François GUÉGAN, Mme Sandra LE VEEL, Mme Isabelle PIMONT, M. Gilles DON SIMONI, Mme Catherine LESEIGNEUR, M. Philippe TESSIER, Mme Nacéra VIEUBLÉ, M. Rémi RENAULT.

ABSENTS EXCUSÉS SANS PROCURATION : M. Grégory LESEIGNEUR, M. Guillaume PONS, Mme Blandine TRUPCHAUX, Mme Coralie FOLLET, M. Jean LOYEN.

ABSENTS : M. Stéphane LEROUX, M. Logan CORNOU, Mme Sabrina MONTIER, M. Jean-Luc DEMOTIER.

Conseillers Municipaux :

Présents	19
Procurations	0
Absents excusés	5
Absents	4
Votants	19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

N° 19 01A 02

CONSEIL MUNICIPAL

Secrétaire de séance

Constitution du bureau de vote

. Désignation

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal doit procéder au début de chaque séance à la

nomination d'un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Madame Sandra LE VEEL est désignée pour remplir cette fonction.

Par ailleurs, avant de procéder aux différentes élections, le Conseil Municipal doit désigner au moins deux assesseurs pour constituer le bureau de vote. Messieurs Hervé TOULLEC et Rémi RENAULT sont désignés à cet effet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 19 01A 03

CONSEIL MUNICIPAL

Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

. Adoption

Madame le Maire propose de fixer à huit le nombre des Adjoints au Maire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 19 01A 04

CONSEIL MUNICIPAL

Élection du 1^{er} Adjoint

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L. 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

VU la délibération de ce jour fixant à huit le nombre d'Adjoints au Maire,

VU la démission en date du 13 décembre 2018 de Monsieur Jean-Gabriel BRAULT de ses fonctions de 1^{er} Adjoint au Maire,

VU l'acceptation par Madame la Préfète le 2 janvier 2019 de la démission de Monsieur Jean-Gabriel BRAULT,

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir au poste vacant,

CONSIDÉRANT qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu au scrutin à la majorité absolue,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- que l'Adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau des adjoints, le 1^{er} rang.

PROCÈDE à l'élection du 1^{er} Adjoint : A la question de Madame le Maire : Y a t-il des candidats ? Madame Sylvie BUREL est présentée par le Groupe Communiste et Républicain.

Le vote a lieu à bulletin secret et le dépouillement donne les résultats suivants :

Inscrits	28
Votants	19
Déclarés blancs et nuls par le bureau	2
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	8

Madame Sylvie BUREL ayant obtenue la majorité absolue au premier tour est élue 1^{er} Adjointe au Maire de la Commune d'Harfleur.

N° 19 01A 05

CONSEIL MUNICIPAL

Élection du 7^{ème} Adjoint

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L. 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

VU la délibération de ce jour fixant à huit le nombre d'Adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir au poste vacant,

CONSIDÉRANT qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu au scrutin à la majorité absolue,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- que l'Adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau des adjoints, le 7^{ème} rang.

PROCÈDE à l'élection du 7^{ème} Adjoint : A la question de Madame le Maire : Y a-t-il des candidats ? Madame Estelle BERNADI est présentée par le Groupe Communiste et Républicain.

Le vote a lieu à bulletin secret et le dépouillement donne les résultats suivants :

Inscrits	28
Votants	19
Déclarés blancs et nuls par le bureau	2
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	8

Madame Estelle BERNADI ayant obtenue la majorité absolue au premier tour est élue 7^{ème} Adjointe au Maire de la Commune d'Harfleur.

N° 19 01A 06

CONSEIL MUNICIPAL

Élection du 8^{ème} Adjoint

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L. 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

VU la délibération de ce jour fixant à huit le nombre d'Adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir au poste vacant,

CONSIDÉRANT qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu au scrutin à la majorité absolue,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- que l'Adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau des adjoints, le 8^{ème} rang.

PROCÈDE à l'élection du 8^{ème} Adjoint : A la question de Madame le Maire : Y a-t-il des candidats ? Madame Catherine LESEIGNEUR est présentée par le Groupe Communiste et Républicain.

Le vote a lieu à bulletin secret et le dépouillement donne les résultats suivants :

Inscrits	28
Votants	19
Déclarés blancs et nuls par le bureau	2
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	8

Madame Catherine LESEIGNEUR ayant obtenue la majorité absolue au premier tour est élue 8^{ème} Adjointe au Maire de la Commune d'Harfleur.

N° 19 01A 07

CONSEIL MUNICIPAL

Missions déléguées aux Adjointes et Conseillers Municipaux

. Information

Le tableau des missions déléguées s'établit comme suit, et seront effectives à compter de ce jour :

Secteurs non délégués	Intercommunalité
	Sécurité publique
	Urbanisme
	Démocratie participative
	Vie associative
	Emploi
	Attractivité : Stratégie Touristique, Économie / Commerces / Marchés
	Services municipaux : organisation générale des services, Communication, Nouvelles technologies, Élections, Affaires immobilières
1^{ère} Adjointe Sylvie BUREL	Affaires sociales / C.C.A.S
	Retraités / Politique gérontologique
	Familles
	Logement
2^{ème} Adjoint Yoann LEFRANC	Travaux espaces publics
	Cadre de vie de la ville et des quartiers
	Circulation et stationnement
	Transports publics
	Gestion des déchets
3^{ème} Adjointe Yvette ROMERO	Finances
	Enseignement/Affaires scolaires et Périscolaires
	Restauration municipale
	Maintenance et hygiène des locaux

4^{ème} Adjoint Dominique BELLENGER	Personnel municipal
	Vie sportive
	Travaux bâtiments publics et suivi commissions de sécurité
	Relations avec les habitants
	Risques majeurs

5^{ème} Adjoint Michel TOULOUZAN	Culture
	Patrimoine et parcours historiques
	Animations touristiques
	Animations ENS domaine Colmoulins
	Locations et prêts de salles et de matériels

6^{ème} Adjointe Michèle LEBESNE	Handicap / Accessibilité
	Santé

7^{ème} Adjointe Estelle BERNADI	Petite enfance / Enfance (0 -12 ans)
	Jeunesse (13 / 25 ans)
	Politique de la ville

8^{ème} Adjointe Catherine LESEIGNEUR	Lutte contre les discriminations et l'exclusion
	État Civil, Gestion des cimetières, Recensement de la population

Conseillers Municipaux Délégués avec délégations de fonctions et signatures :

Grégory LESEIGNEUR	Gestion technique de la forge, des salles municipales et du matériel événements
---------------------------	---

Hervé TOULLEC	Relations internationales et jumelages
----------------------	--

INFORMATIONS COMMUNIQUÉES

N° 19 01A 08

CONSEIL MUNICIPAL

Maire et Adjointes - Indemnités

. Montant – Fixation

Le Conseil Municipal autorise :

- à compter du 9 janvier 2019, la fixation du montant de l'indemnité de fonction brute mensuelle du Maire à hauteur de 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
- à compter du 9 janvier 2019 dans le respect de l'enveloppe globale calculée sur la base de l'indemnité de huit Adjointes, multipliée par 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique : le versement des indemnités de fonctions brutes mensuelles aux Adjointes au Maire élu au cours des séances des 17 octobre 2015, 26 septembre 2016 , 31 octobre 2016 et 8 janvier 2019 selon la répartition suivante :

Bénéficiaires	Pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique	Montant brut élu(e)s au 1 ^{er} janvier 2019 Pour information
Maire Christine MOREL	55 %	2 140,98 €
ADJOINTS		
Enveloppe globale 8 adjoints X 22 %	176 %	6 851,16 €
Répartition		
Sylvie BUREL	43 %	1 673,87 €
Yoann LEFRANC	1 %	38,93 €
Yvette ROMERO	22 %	856,39 €
Dominique BELLENGER	43 %	1 673,87 €
Michel TOULOUZAN	22 %	856,39 €
Michèle LEBESNE	22 %	856,39 €
Estelle BERNADI	1 %	38,93 €
Catherine LESEIGNEUR	22 %	856,39 €
Total de l'enveloppe répartie	176 %	6 851,16 €
Total global des indemnités	231 %	8 992,14 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 19 01A 09

CONSEIL MUNICIPAL - REPRÉSENTATIONS

Commission d'Appel d'Offres (CAO)

. Membres - Élections

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics et à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et après élection à bulletin secret,

Sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Titulaires	
Président de droit : Christine MOREL	
①	Yoann LEFRANC
②	Dominique BELLENGER
③	Sylvie BUREL
④	Rémi RENAULT
⑤	Stéphane LEROUX
Suppléants	
①	Noël HERICIER
②	Grégory LESEIGNEUR
③	Gilles DON SIMONI
④	Nacéra VIEUBLE
⑤	Logan CORNOU

N° 19 01A 10

CONSEIL MUNICIPAL - REPRÉSENTATIONS

Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher (SIEHGO)

. Délégués - Élection

VU l'arrêté du Sous-Préfet du Havre du 30 novembre 1967 autorisant entre les communes de Gonfreville l'Orcher et Harfleur, la création d'un syndicat à vocations multiples appelé "Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher " ;

VU la délibération du 24 septembre 2018 donnant un avis favorable à la modification des statuts du SIEHGO et spécialement de son article 4 afin de porter le nombre de représentants de chaque commune de 5 à 7 ;

VU l'arrêté de Madame la Préfète de Seine-Maritime en date du 18 décembre 2018 autorisant la modification des statuts du SIEHGO portant le nombre de représentants de chaque commune à 7 élus ;

VU les articles L 5211-6, L 5211-7 et L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sont élus délégués du Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher (SIEHGO) :

①	Christine MOREL
②	Jean-Gabriel BRAULT
③	Dominique BELLENGER
④	Yoann LEFRANC
⑤	Isabelle PIMONT
⑥	Sylvie BUREL
⑦	Philippe TESSIER

N° 19 01A 11

CONSEIL MUNICIPAL - REPRÉSENTATIONS

Commissions Municipales d'Études

. Membres – Élections

Les membres du Conseil Municipal appelés à siéger aux commissions municipales d'études sont les suivants :

1. Commission Finances, Administration Générale, composée de cinq représentants du Conseil Municipal :

Candidats	
①	Sylvie BUREL
②	Yvette ROMERO
③	Noël HERICIER
④	Rémi RENAULT
⑤	Stéphane LEROUX

2. Commission Aménagement Urbain, composée de six représentants du Conseil Municipal :

Candidats	
①	Sylvie BUREL
②	Yoann LEFRANC
③	Dominique BELLENGER
④	Estelle BERNADI
⑤	Rémi RENAULT
⑥	Stéphane LEROUX

3. Commission Vie Associative et Culturelle, Relations internationales, composée de six représentants du Conseil Municipal : (sans changement)

Candidats	
①	Dominique BELLENGER
②	Michel TOULOUZAN
③	Estelle BERNADI
④	Hervé TOULLEC
⑤	Nacéra VIEUBLÉ
⑥	Stéphane LEROUX

4. Commission Economie, Foires et Marchés, composée de six représentants du Conseil Municipal :

Candidats	
①	Michel TOULOUZAN
②	Gilles DON SIMONI
③	Isabelle PIMONT
④	Philippe TESSIER
⑤	Rémi RENAULT
⑥	Stéphane LEROUX

5. Commission Environnement et Risques Majeurs, composée de six représentants du Conseil Municipal : (sans changement)

Candidats	
①	Dominique BELLENGER
②	Michel TOULOUZAN
③	Yoann LEFRANC
④	Gilles DON SIMONI
⑤	Rémi RENAULT
⑥	Stéphane LEROUX

6. Commission Façades, Enseignes, Réhabilitation de Logements, Plantation, composée de six représentants du Conseil Municipal :

Candidats	
①	Yoann LEFRANC
②	Yvette ROMERO
③	Philippe TESSIER
④	Gilles DON SIMONI
⑤	Coralie FOLLET
⑥	Stéphane LEROUX

7. Commission Vie Sociale et Citoyenne, Famille, Santé, Concours jardins Fleuris et Décorations de Noël, composée de six représentants du Conseil Municipal : (sans changement)

Candidats	
①	Sylvie BUREL
②	Yvette ROMERO
③	Michèle LEBESNE
④	Isabelle PIMONT
⑤	Nacéra VIEUBLÉ
⑥	Stéphane LEROUX

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 19 01A 12

CONSEIL MUNICIPAL - REPRÉSENTATIONS

Communauté Urbaine Le Havre Seine métropole

Commission d'évaluation des transferts de charges (CETC)

. Membres - Désignation

La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole est instituée, depuis le 1^{er} janvier 2019. Conformément aux textes en vigueur, une Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CETC) va être créée entre la Communauté Urbaine et les cinquante quatre communes membres.

Le Conseil Municipal désigne :

- Madame Christine MOREL, Maire, déléguée titulaire,
- Madame Yvette ROMERO, Adjointe, déléguée suppléante,

pour siéger à la Commission d'Évaluation des transferts de charges de la Communauté Urbaine.

ADOPTÉ PAR 17 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (Madame Nacéra VIEUBLÉ, Monsieur Rémi RENAULT)

N° 19 01A 13

CONSEIL MUNICIPAL - REPRÉSENTATIONS

Comité de jumelage et relations internationales

. Représentants du Conseil Municipal – Désignation

Le Conseil Municipal désigne les élus suivants :

- Monsieur Hervé TOULLEC
- Monsieur Dominique BELLENGER
- Monsieur Michel TOULOUZAN
- Madame Sylvie BUREL
- Madame Catherine LESEIGNEUR

pour représenter la Ville d'Harfleur au Conseil d'Administration du Comité de Jumelage de la Ville d'Harfleur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 19 01A 14

CONSEIL MUNICIPAL - REPRÉSENTATIONS

Agence d'Urbanisme de la Région Havraise (A.U.R.H.)

. Représentant du Conseil Municipal – Désignation

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Dominique BELLENGER pour représenter la Ville d'Harfleur à l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre.

ADOPTÉ PAR 17 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (Madame Nacéra VIEUBLÉ, Monsieur Rémi RENAULT)

N° 19 01A 15

CONSEIL MUNICIPAL - REPRÉSENTATIONS

Comité de Pilotage du Contrat Éducatif Local (CEL)

. Représentants du Conseil Municipal – Désignation

Le Conseil Municipal désigne les élus suivants :

- Madame Christine MOREL
- Madame Yvette ROMERO
- Madame Estelle BERNADI
- Madame Isabelle PIMONT

pour représenter la Ville d'Harfleur au Comité de Pilotage du Contrat Éducatif Local.

ADOPTÉ PAR 17 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (Madame Nacéra VIEUBLÉ, Monsieur Rémi RENAULT)

N° 19 01A 16

CONSEIL MUNICIPAL - REPRÉSENTATIONS

Comité pour le Logement et l'Habitat des Jeunes de Seine-Maritime (CLHAJ)

. Représentants du Conseil Municipal – Désignation

Le Conseil Municipal désigne les élues suivantes :

- Madame Sylvie BUREL, titulaire
- Madame Estelle BERNADI, suppléante

pour représenter la Ville d'Harfleur au Conseil d'Administration du Comité pour le Logement et l'Habitat des Jeunes de Seine Maritime (CLHAJ), 2 rue Léon Gautier 76600 Le Havre.

ADOPTÉ PAR 17 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (Madame Nacéra VIEUBLÉ, Monsieur Rémi RENAULT)

N° 19 01A 17

CONSEIL MUNICIPAL - REPRÉSENTATIONS

Syndicat Départemental d'Énergie (SDE76)

. Représentants du Conseil Municipal - Désignation

Le Conseil Municipal désigne les élus suivants :

- Madame Christine MOREL, Maire, délégué titulaire
- Monsieur Dominique BELLENGER, Adjoint, délégué suppléant

en vue de l'élection par les Commissions Locales de l'Énergie (CLE) des représentants siégeant au comité du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 76).

ADOPTÉ PAR 17 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (Madame Nacéra VIEUBLÉ, Monsieur Rémi RENAULT)

N° 19 01A 18

CONSEIL MUNICIPAL - REPRÉSENTATIONS

Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

. Représentants du Conseil Municipal – Information

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir désigné les élus suivants pour siéger au sein de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées de la Ville d'Harfleur :

- Monsieur Dominique BELLENGER
- Madame Michèle LEBESNE
- Monsieur Yoann LEFRANC
- Monsieur Noël HERICIER
- Madame Catherine LESEIGNEUR
- Madame Nacéra VIEUBLÉ

INFORMATION COMMUNIQUÉE

N° 19 01A 19

CONSEIL MUNICIPAL - REPRÉSENTATIONS

Groupe de travail d'étude des demandes de logements

Groupe de travail d'étude des bourses communales

. Représentants du Conseil Municipal – Information

Afin d'assurer un travail collectif sur certains dossiers, les élus suivants ont été désignés pour participer à chacun de ces groupes de travail :

– Groupe de travail d'étude des demandes de logements :

- Madame Christine MOREL
- Madame Sylvie BUREL
- Madame Estelle BERNADI
- Madame Michèle LEBESNE
- Monsieur Noël HERICIER
- Madame Coralie FOLLET

– Groupe de travail d'étude des demandes de bourses communales :

- Madame Christine MOREL
- Madame Sylvie BUREL
- Monsieur Noël HERICIER
- Madame Coralie FOLLET

INFORMATION COMMUNIQUÉE

N° 19 01A 20

AMÉNAGEMENT URBAIN URBANISME ET TRAVAUX

Gymnase René Cance

. Marchés travaux - Attribution

Dans le cadre des travaux de réhabilitation thermique et d'extension du gymnase René Cance, estimés à 301 000,00 € HT, soit 361 200,00 € TTC, des consultations d'entreprises ont été réalisées, en avril et mai 2018, sous forme de procédure adaptée. Ces marchés travaux étaient constitués de 9 lots répartis comme suit :

- Lot n° 01 - Gros œuvre,
- Lot n° 02 - Charpente bois,
- Lot n° 03 - Couverture et bardage,
- Lot n° 04 - Menuiseries intérieures et extérieures - Doublage et cloisonnement,
- Lot n° 05 - Sols et faïence,
- Lot n° 06 - Peinture,
- Lot n° 07 - Électricité,
- Lot n° 08 - Plomberie, ventilation et chauffage,
- Lot n° 09 - Voirie et réseaux divers.

Par délibération du 2 juillet 2018, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés qui concernaient uniquement la réalisation de l'extension, la rénovation thermique de la couverture et des façades et la rénovation des installations électriques du gymnase, avec les entreprises suivantes :

- le lot n° 01 - Gros Oeuvre à l'entreprise BALBIANO sise ZA de Coupeauville, rue des Entrepreneurs 76133 Epouville, pour un montant de 36 726,24 € HT, soit 44 071,48 € TTC.
- le lot n° 03 - Couverture et bardage à l'entreprise ROSAY sise 5564 voies des Barges Rousses, Parc du Hode - 76430 Saint Vigor d'Ymonville, pour un montant de 229 800,00 € HT, soit 275 760,00 TTC.
- le lot n° 07 - Électricité à l'entreprise HAVRE ELEC SERVICES sise 16 rue de Turenne 76600 Le Havre, pour un montant de 25 645,00 € HT, soit 30 774,00 € TTC excepté les travaux d'équipement des locaux vestiaires et sanitaires qui seront réalisés en 2019.

soit un montant, pour ces 3 lots, s'élevant à 292 171,24 € HT, soit 350 605,48 € TTC, pour l'année 2018.

Les lots suivants, quant à eux, ont été déclarés sans suite :

- Lot n° 02 - Charpente bois,
- Lot n° 04 - Menuiseries intérieures et extérieures - Doublage et cloisonnement,
- Lot n° 05 - Sols et faïence,
- Lot n° 06 - Peinture,
- Lot n° 08 - Plomberie, ventilation et chauffage,
- Lot n° 09 - Voirie et réseaux divers.

Comme le prévoyait la délibération du 2 juillet 2018, un nouveau dossier de consultation a été établi, reprenant les lots restant concernant plus particulièrement la rénovation des vestiaires et leurs annexes (menuiseries, sol, faïence, peinture et électricité) et les tracés sportifs du gymnase.

Le 29 octobre 2018, une consultation d'entreprises a été réalisée sous forme de procédure adaptée. Ce marché travaux est constitué de 6 lots répartis comme suit :

- Lot n° 01 - Démolition - Maçonnerie - Carrelage,
- Lot n° 02 - Menuiseries - Doublages - Cloisons - Plafonds,
- Lot n° 03 - Plomberie - Sanitaires,

- Lot n° 04 - Electricité,
- Lot n° 05 – Peinture,
- Lot n° 06 – Métallerie.

Le Conseil Municipal :

- autorise la signature des marchés travaux pour la rénovation des vestiaires et de la salle de sport du gymnase René Cance, avec les entreprises suivantes :

Lot n° 01 – Démolition – Maçonnerie – Carrelage, à l'entreprise LEFEBVRE INDUSTRIE, sise 4196 route des entreprises 76700 Gonfreville l'Orcher, pour un montant de 25 069,68 € HT, soit 30 083,62 € TTC.

Lot n° 02 - Menuiseries – Doublages – Cloisons – Plafonds, à l'entreprise Jean-Claude DUCLOS, sise 619 route de Mirville 76210 Bolbec, pour un montant de 26 306,00 € HT, soit 31 567,20 € TTC.

Lot n° 03 – Plomberie – Sanitaires, à l'entreprise DELAMOTTE, sise Parc d'Activités des Hautes Falaises, avenue André Houvenaghel 76400 Saint-Léonard, pour un montant de 26 347,81 € HT, soit 31 617,37 € TTC.

Lot n° 04 – Electricité, à l'entreprise HAVRE ELEC SERVICES, sise 16 rue de Turenne 76600 Le Havre, pour un montant de 17 628,00 € HT, soit 21 153,60 € TTC.

Lot n° 05 – Peinture, à l'entreprise MAAD PEINTURE, sise 8 rue Gustave Serrurier 76620 Le Havre, pour un montant de 59 315,22 € HT, soit 71 178,26 € TTC comprenant l'option 1 – Peinture des blocs béton et extrémité de la structure métallique, pour un montant de 1 642,60 € HT, soit 1 971,12 € TTC, l'option 2 – Peinture des portes de secours de la salle de sport, pour un montant de 380,00 € HT, soit 456,00 € TTC, l'option 3 – Peinture des murs maçonnés de la salle de sport, pour un montant de 2 118,50 € HT, soit 2 542,20 € TTC, l'option 4 – Peinture de la structure métallique intérieure de la salle de sport, pour un montant de 15 240,00 € HT, soit 18 288,00 € TTC.

Lot n° 06 – Métallerie, à l'entreprise ACTIVITE NORMANDE DE METALLERIE - ANM, sise 4 rue de Verdun 76410 Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, pour un montant de 7 695,65 €, soit 9 234,78 € TTC.

- sollicite des subventions portant sur les travaux de la tranche II auprès de tous financeurs potentiels.
- autorise l'imputation à la section investissement de toutes les dépenses nécessaires à ces travaux.
- autorise, le moment venu, la signature des conventions de financement.

Le montant total du Marché de réhabilitation thermique et d'extension du gymnase René Cance s'élève, pour l'année 2019, à 162 362,36 € HT, soit 194 834,83 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour est épuisé. Madame le Maire lève la séance à 19h10.

Madame le Maire certifie que la synthèse sommaire du Conseil Municipal du 8 janvier 2019 a été affichée à la porte de la Mairie le 15 janvier 2019.

Christine MOREL
Maire,

